

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2026.

Étaient présents :

BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
BREBION Daniel
BROUARD Sophie
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
HÉREL Régis
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
PARRÉ Patrick
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à Christine TESSIER
NOBLET Pierre-Yves ayant donné pouvoir à Séverine KUTER
GENDRON Laurent ayant donné pouvoir à François FRAUD
CHOIMET Patrice ayant donné pouvoir à Audrey VIDAL-BLANCHARD à partir de la délibération 10

Secrétaire de séance : Audrey VIDAL-BLANCHARD

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2026**

RESSOURCES HUMAINES - FINANCES

Mise en place du bonus attractivité CAF pour le personnel en accueil collectif de la petite enfance

Vincent MAGRÉ expose :

Le secteur de l'accueil collectif de la petite enfance est marqué depuis quelques années par un déficit d'attractivité des métiers qui engendre des difficultés de recrutement. Cela conduit dans certains secteurs à des phénomènes de réduction des places disponibles et des tensions sur le fonctionnement dans les crèches collectives. À terme, ce sont le niveau de l'offre pour les familles et la qualité de l'accueil des enfants qui sont fragilisés.

Pour lutter contre ces difficultés et afin de dynamiser la filière, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a souhaité mettre en place un bonus « attractivité » destiné aux partenaires gestionnaires de crèches et donc également aux agents en poste.

Le montant de la participation de la CAF à ce bonus attractivité se calcule de la manière suivante : 475 € par place et par nombre de places agréées par Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants de droit public. Il est versé directement à la collectivité qui exploite les établissements.

En contrepartie de cette aide, la collectivité s'engage à mettre en œuvre une augmentation pérenne de 100 € nets mensuels minimum (pour un ETP) pour l'ensemble des professionnels, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction des établissements d'accueil de jeunes enfants.

Cette revalorisation salariale doit porter sur l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) du régime tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents de la collectivité qui y sont éligibles. La mise en place de ce bonus attractivité pourrait avoir lieu à compter du 1^{er} juillet 2026.

VU la circulaire CNAF C 2024-096 publié le 9/05/2024,

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la mise en œuvre du bonus attractivité CAF, à compter du 1^{er} juillet 2026, pour l'ensemble des agents de la petite enfance travaillant dans les établissements d'accueil de jeunes enfants exploités par la commune et à revaloriser les montants individuels d'IFSE d'un montant mensuel de 100 € nets, montant proratisé en fonction du temps de travail hebdomadaire.

DEMANDE la participation de la CAF à l'attribution de ce bonus attractivité telle que prévue par la circulaire C 2024-096.

PRÉCISE que le bonus attractivité sera accordé aux agents bénéficiaires tant que la collectivité percevra en contrepartie cette aide de la CAF.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

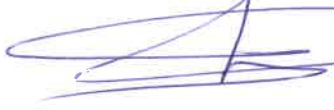
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 18/06/2026

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Audrey VIDAL-BLANCHARD

